

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2008

COMPTE-RENDU

Etaient présents : Madame Françoise CLEMENT – Messieurs Georges BONNEFOND – Sébastien RATHIER – Jacques DUGENETET – Richard CHAUX - Didier LOUVET – Mesdames Patricia SIMONIN – Françoise DOITRAND – Messieurs Patrick BERGER – Pierre VALLENSANT – Sigismond ROZANSKI.

Etaient absents : /

Monsieur Sigismond ROZANSKI a été nommé secrétaire de séance.

Madame CLEMENT fait le point sur les différents sujets abordés lors de la séance du 1^{er} avril dernier :

- CCAS : les membres extérieurs au Conseil Municipal, nommés par le Maire, sont Mmes Germaine BONNEFOND, Françoise MOUSSE, Marinette VERNAY et Marie Josèphe ROZANSKI.
- Monsieur Rémy CHAUX est entré dans le petit logement de l'ancienne mairie.
- Madame Nathalie THEVENET nous a fait parvenir des justificatifs de ressources pour la location du grand logement de l'ancienne mairie.
- Monsieur BONNEFOND a participé à une réunion organisée par le Toit Familial pour la location d'un pavillon au lotissement. 2 candidats étaient intéressés. La personne qui n'a pas été retenue doit nous contacter pour demander des renseignements sur le grand logement de l'ancienne mairie.
- L'entreprise SITERRE n'a toujours pas de réponse concernant sa demande de mise aux normes des cuves à fuel.
- Les parents des enfants qui avaient « emprunté » des objets et des fleurs au cimetière, ont été contactés. Les objets et fleurs ont été rapportés.
- A 89 : 4 projets ont été transmis à la CCVAI.
- Permanence du Maire et des adjoints en mairie : un tableau est en cours de réalisation.

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Après avoir distribué un document présentant les différents budgets et leur importance, Madame le Maire aborde les sujets inscrits à l'ordre du jour de cette séance :

I – COMPTES ADMINISTRATIFS 2007 ET BUDGETS PRIMITIFS 2008 :

1) COMMUNE :

Compte administratif 2007 :

Il fait apparaître un déficit de clôture de 29 195.10 € en section d'investissement et un excédent de clôture de 80 859.58 € en section de fonctionnement.

Il est adopté à l'unanimité.

Compte de gestion 2007 établi par le Receveur Municipal :

Il est adopté à l'unanimité.

Affectation du résultat :

Les membres du Conseil Municipal décident d'affecter le résultat de clôture de l'année 2007 de la section de fonctionnement, soit 80 859.58 €, comme suit :

. 51 155.10 € au compte 1068 du Budget Primitif 2008

. 43 255.80 € au compte 002 du Budget Primitif 2008

4 taxes communales :

Madame le Maire rappelle le taux des 4 taxes communales, soit :

Taxe d'habitation : 2.79 %

Taxe sur le foncier bâti : 6.97 %

Taxe sur le foncier non bâti : 19.50 %

Taxe professionnelle : 6.94 %

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de ne pas modifier le taux des 4 taxes communales pour l'année 2008.

Budget Primitif 2008 :

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 171 213.67 € en section d'investissement et à 238 640.80 € en section de fonctionnement. Il est adopté à l'unanimité.

2) SERVICE ASSAINISSEMENT :

Compte administratif 2007 :

Il fait apparaître un déficit de clôture de 171.65 € en section d'investissement et un excédent de clôture de 9 196.33 € en section d'exploitation. Il est adopté à l'unanimité.

Compte de gestion 2007 établi par le Receveur Municipal :

Il est adopté à l'unanimité.

Affectation du résultat :

Les membres du Conseil Municipal décident d'affecter le résultat de clôture de l'année 2007 de la section d'exploitation, soit 9 196.33 € au compte 002 du Budget Primitif 2008.

Budget Primitif 2008 :

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 75 648.43 € en section d'investissement et à 16 072.11 € en section d'exploitation. Il est adopté à l'unanimité.

3) SPANC :

Compte administratif 2007 :

Aucun mouvement comptable n'a été effectué au cours de l'année 2007.

Il est adopté à l'unanimité.

Compte de gestion 2007 établi par le Receveur Municipal :

Il est adopté à l'unanimité.

Budget Primitif 2008 :

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 5 000 € en section de fonctionnement.

Il est adopté à l'unanimité.

4) Budget Logements de l'Ancienne Mairie :

Compte administratif 2007 :

Il fait apparaître un déficit de clôture de 1 323.00 € en section d'investissement et un déficit de clôture de 2 646.67 € en section de fonctionnement.

Il est adopté à l'unanimité.

Compte de gestion 2007 établi par le Receveur Municipal :

Il est adopté à l'unanimité.

Budget Primitif 2008 :

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 35 128.67 € en section d'investissement et à 5 190.67 € en section de fonctionnement. Il est adopté à l'unanimité.

II – EXTENSION DES RESEAUX « AU PLAT » :

Réseau d'assainissement :

Madame le Maire expose, qu'actuellement, une maison est en cours de construction dans le hameau du Plat. 2 autres logements devraient être édifiés prochainement.

Elle présente le projet de raccordement de ce secteur au réseau d'assainissement collectif et donne connaissance de l'estimation établie par les services de la DDE, d'un montant H.T. de 23 741.75 €.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour la réalisation de ces travaux, approuvent le devis estimatif établi par les services de la DDE et sollicitent une subvention auprès du Conseil Général de la Loire et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Réseaux d'eau et d'électricité :

La SAUR commence les travaux d'extension du réseau d'eau le 21 avril prochain jusqu'à la maison DADOLLE.

On attend une réponse d'EDF et de France Télécom.

Le nouveau propriétaire de la maison PETITEVILLE souhaite se raccorder au réseau d'assainissement collectif. Voir avec les services de la DDE si c'est possible.

Les services de la DDE seront également contactés pour une éventuelle mise en place d'une PVR (participation pour voies et réseaux) sur ce secteur.

III – QUESTIONS DIVERSES :

- Aménagement des abords de l'ancienne mairie : le CAT de CREMEAUX doit nous faire parvenir un devis.

Monsieur CHAUX amenera de la terre végétale pour le gazon de la petite place. Des bancs en pierres (anciens escaliers du logement COUDOUR) et une sculpture (aigle) seront ensuite installés sur cette place.

- Chenaux du préau de l'école : Un devis d'un montant H.T. de 845 € a été établi par l'entreprise LOUVET pour la réfection des chenaux de l'école. L'affaire sera suivie par la commission des bâtiments communaux.

- Salle de la mairie : L'entreprise TERRIER a fait 2 devis :

- . pour la pose de cimaises en pin, d'un montant H.T. de 363.20 €
- . pour la pose de liteaux au sol, d'un montant H.T. de 185.00 €

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour la pose de liteaux au sol.

- Inauguration de la salle communale de l'ancienne mairie : elle pourrait avoir lieu le dimanche 1^{er} juin 2008. Un apéritif pourrait être organisé en l'honneur de Monsieur PRAS ce jour-là.

- Gestion des appartements communaux : Des représentants de la SIRES, agence qui gère les logements de la cure, sont venus afin de faire le point sur leurs prestations. L'agence GERBAY a été contactée.

Les membres du Conseil Municipal décident de confier la gestion des logements communaux à l'agence GERBAY, à qui il sera demandé un droit de regard sur le choix des locataires.

- Toiture maison CASSARD : Monsieur CASSARD s'est engagé par courrier à sécuriser la toiture du passage entre sa maison et l'ancienne mairie, sans préciser de date. Il sera recontacté.

- Mr et Mme JOUSSELIN mettent en vente 1 garage situé derrière l'église. Aucun prix n'est fixé.

Ce garage pourrait intéresser la commune pour en faire un local de rangement du matériel communal, et permettrait ainsi de libérer et de louer 2 garages situés près de l'ancienne mairie. Affaire à suivre.

- Commissions communales : Monsieur DUGENETET présente au Conseil un tableau des activités des commissions. Les réflexions et travaux des commissions seront exposés lors des séances de Conseil Municipal et validés par Mme le Maire.

- Les membres de la commission voirie feront le tour des chemins. Monsieur GOUTORBE, de la DDE, y sera convié.

- Madame DOITRAND propose le lancement d'une opération de nettoyage des chemins.

- Le fleurissement de la commune est à prévoir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 10.